

Accident de la vallée de la Mort : un an après, le combat continue

jeudi 26 août 2010

Le 22 août 2009, deux adolescentes françaises âgées de 17 et 15 ans disparaissaient dans un tragique accident de minibus près de la vallée de la Mort en Californie. Un an après les faits, les familles de Léa Baldaccini et Orane Pozzo di Borgo continuent de se battre pour la mémoire des jeunes filles. Et le gouvernement français se penche sur la question de la sécurité des colonies de vacances à l'étranger.

Les mois ont passé, mais la douleur reste plus vive que jamais. Dimanche 22 août à Plan-de-Campagne (Bouches-du-Rhône), les proches de Léa Baldaccini et Orane Pozzo di Borgo ont rendu un dernier hommage aux deux adolescentes victimes d'un tragique accident de la route lors d'un séjour aux États-Unis l'été dernier. En présence du secrétaire d'État chargé du Tourisme, Hervé Novelli, ainsi que des députés des Bouches-du-Rhône, Christian Kert et Richard Mallié, des centaines de personnes se sont réunies en leur mémoire.

Les faits remontent au 22 août 2009, tandis que les deux adolescentes de 17 et 15 ans étaient en vacances avec un groupe dans l'Ouest américain. Sur la route menant au parc national de Yosemite, en Californie, la conductrice Nassera Soudani perd le contrôle de son véhicule, après s'être endormie au volant. Léa Baldaccini et Orane Pozzo di Borgo perdent la vie dans l'accident. Trois autres jeunes Français avaient également été blessés dans le drame. Organisée par l'agence Cousins d'Amérique (ndlr, baptisée aujourd'hui Cousins), l'escapade de rêve a viré au cauchemar.

« Je n'appelle pas ça un accident, car il y a toujours une part de fatalité dans ce cas. Il y a eu trop de négligences pour que ce soit arrivé par hasard », explique Nathalie Baldaccini, la mère de Léa. Au-delà de leur tragédie personnelle, les familles des défuntées dénoncent depuis ce jour les dysfonctionnements inhérents à l'organisation de ce type de séjour. En cause, le système d'encadrement. Seuls trois accompagnateurs encadraient la vingtaine de jeunes durant le voyage. De l'organisation au rôle de chauffeur, trop de tâches et de responsabilités ont épuisé le personnel au bout de seulement quelques jours. « La question est aussi de savoir comment les moniteurs ont pu travailler alors qu'ils n'avaient qu'un visa touristique. De plus, l'animatrice responsable de la sortie de route du véhicule conduisait sans le permis approprié ». Afin de tirer la sonnette d'alarme, les proches des deux adolescentes ont profité du rassemblement du 22 août pour sensibiliser le grand public à ces facteurs à risque. Une pétition pour un meilleur encadrement des colonies de vacances a reçu plus de trois cents signatures.

Les familles de Léa et Orane ont demandé un retrait de la licence à l'agence Cousins d'Amérique, au moins le temps de l'enquête. Une requête formulée auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports, à laquelle les autorités n'ont pu donner suite. Motif : la société répond à tous les critères d'obtention de licence (ndlr, garantie bancaire, assurance et formation pour exercer dans les métiers du tourisme). Des éléments qui ne prennent pas en compte la sécurité. Néanmoins, de lourdes sanctions ont tout de même été prises à l'encontre de la directrice du séjour et de l'animatrice à l'origine du drame, le 30 mars dernier. Suite à une décision préfectorale, la première a été interdite d'exercer à vie, tandis que la seconde écope d'une suspension de dix ans. Ce qui n'a pas empêché l'agence de proposer cette année la même formule de voyage. Contacté par France-Amérique, Cédric Javault, président de Cousins, n'a pas souhaité faire de commentaire.

Dans le même temps, la justice américaine suit son cours après avoir été saisie de plusieurs plaintes à l'encontre du responsable du tour-opérateur, de la monitrice mise en cause et de la directrice de la colonie. La société Dollars Rent a Car, chez qui le minibus avait été loué, est également poursuivie. Gregory Borunda, district attorney du comté d'Inyo (Californie) en charge du dossier, avait décidé le 25

septembre dernier d'engager une procédure pénale à l'encontre de la conductrice du minibus. Après avoir retenu dans un premier temps la « négligence », le procureur a finalement décidé de retenir la « felony »(infraction majeure) comme chef d'inculpation. Une première audience de la partie civile se tiendra le 10 septembre prochain.

Afin d'éviter qu'un drame similaire ne se reproduise, un texte de loi est actuellement en préparation en France. Christian Kert, député UMP des Bouches-du-Rhône et instigateur de cette initiative, espère une amélioration de la sécurité des colonies de vacances. Un souhait qui cible essentiellement les séjours à l'étranger. « Les séjours de vacances à l'étranger font l'objet de contrôles des autorités consulaires françaises, mais la législation qui s'applique est celle du pays d'accueil. C'est donc extrêmement complexe », a-t-il expliqué le 16 août dernier sur une radio nationale. « On a réalisé à l'occasion tragique de ces décès qu'il n'y avait pas, en réalité, de contrôle a posteriori ».

En plus d'une amélioration de la formation des personnels d'encadrement, Christian Kert en appelle aux autorités des pays concernés. « Dès la rentrée, nous allons travailler avec les services du ministère des Affaires étrangères, pour collaborer avec un certain nombre de pays d'accueil. Nous devons voir comment de telles tragédies peuvent être évitées, en demandant l'assistance de ces pays ». Des mesures indispensables, même si le député des Bouches-du-Rhône affirme qu'il n'y a que « très peu d'accidents lors de ces séjours de vacances, beaucoup moins que lors de séjours de vacances en familles ».

Raphaël MANCEAU / [France-Amérique](#) / Le 26 août 2010
